

La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées. Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

### Votre don soutiendra un projet de qualité !

#### COMMENT FAIRE UN DON ?

##### Par courrier

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Bâtiment de la Turbine du Canal de Manosque»), à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine - Délégation Alpes de Haute  
Provence  
CCI de Digne-les-Bains - 60, boulevard Gassendi  
04000 DIGNE-LES-BAINS

##### Par Internet

Faites votre don en ligne sur notre site : [www.fondation-patrimoine.org/77981](http://www.fondation-patrimoine.org/77981)



## RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

**Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises:

- réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5%.

**Exemple: Un don de 500 € = 300€ d'économie d'impôt.**

## CONTACTS

### Fondation du patrimoine

#### Délégation Alpes de Haute-Provence

CCI de Digne-les-Bains  
60, boulevard Gassendi  
04000 DIGNE-LES-BAINS  
Tél : 04 92 30 59 88  
[alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org](mailto:alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org)

FONDATION



DU PATRIMOINE

### Association syndicale du Canal de Manosque

ZA La Carrière  
33 rue des entreprises  
04130 Volx  
Tél : 04 92 74 39 34  
[info@canaldemanosque.com](mailto:info@canaldemanosque.com)

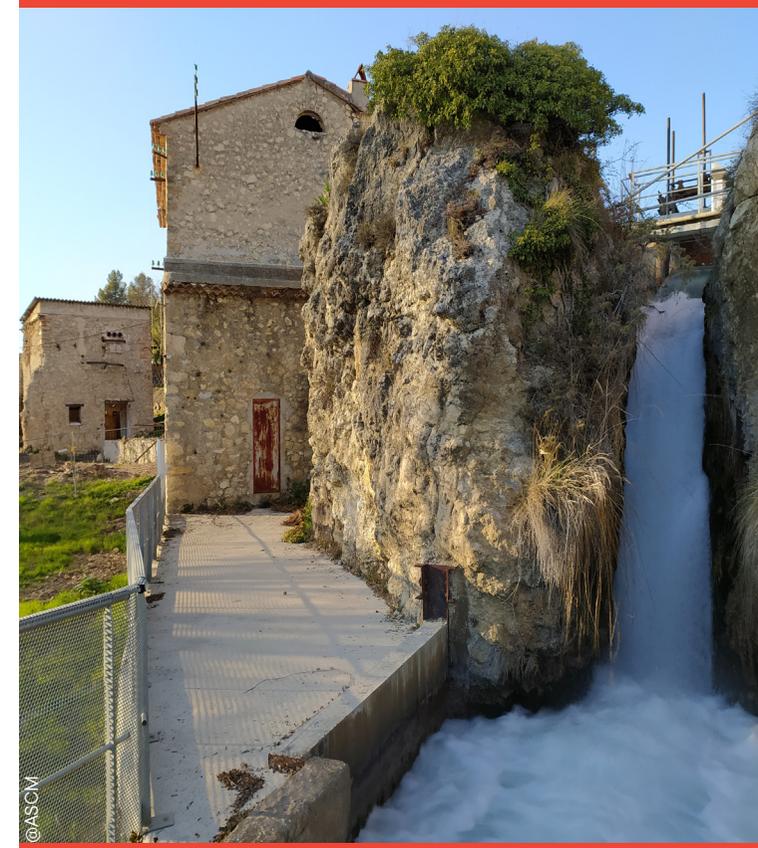


FONDATION  
DU PATRIMOINE



Je donne !  
Pour la  
restauration du

► **Bâtiment de la Turbine  
du Canal de Manosque**  
Lieu-dit Saint Martin à Manosque (04)



Canal de Manosque  
contrat de

# Description du projet

## Un ouvrage hydraulique chargé d'histoire

Au début du XXème siècle, une usine hydraulique, équipée d'une turbine d'envergure utilisant la force motrice de la chute d'eau riveraine du Canal de Manosque, a été construite par un entrepreneur de Manosque. Elle a répondu à la fois aux besoins d'élever les eaux brutes transportées par le Canal de Manosque pour desservir le territoire du centre-ville de Manosque et ses alentours, par l'intermédiaire de bassins, mais aussi pour répondre aux besoins d'éclairage public de la commune de Manosque. Elle a été rachetée en 1920 par le Canal de Manosque. L'eau apportée par le Canal de Manosque par l'intermédiaire de cette installation a permis d'approvisionner en eau domestique les maisons isolées, avant l'extension du réseau d'eau potable communal, d'alimenter en eau la ville pour les fontaines, le nettoyage des rues, de voir se développer de nouvelles cultures et techniques agricoles. Elle permet encore aujourd'hui de faire face à la rigueur du climat méditerranéen.

Montant des travaux	219 349 € H.T.
Début des travaux	MAI 2022
Objectif de collecte	50 000 €

Faire un don pour ce projet est un moyen de souligner notre attachement au patrimoine de notre territoire !

## Un patrimoine en péril imminent

Le Canal de Manosque est un ouvrage historique constitué de nombreux sites remarquables tels que ses aqueducs mais aussi ses siphons et galeries. Toutefois, face à l'usage du temps, ces ouvrages se dégradent à l'image du Bâtiment de la Turbine qui est dans un état de dégradation avancé et, sans intervention d'urgence, il est voué à disparaître par effondrement progressif.

Les travaux porteront sur la restitution d'une couverture étanche avec réfection de la charpente et isolation des combles, la reprise des ouvrants avec restitution du plancher intermédiaire, la restitution de l'étanchéité des maçonneries, la purge des éléments instables, la sécurisation du bassin de dissipation sous la turbine et la démolition du bâtiment en ruine riverain (ancien transformateur électrique).

Ils permettront par la suite d'engager une valorisation patrimoniale de l'ensemble du site qui présente un réel intérêt pédagogique et didactique. En effet, les diverses installations hydrauliques présentes en font un lieu propice pour voir et comprendre la gestion provençale de l'eau. Pour parvenir à financer ce projet, l'Association Syndicale du Canal de Manosque fait appel aux dons, avec l'appui de la Fondation du patrimoine. Merci d'avance pour votre générosité et votre soutien ! Les donateurs seront invités à l'inauguration.

# Bulletin de souscription

OUI, je fais un don de .....€ pour aider à la restauration du Bâtiment de la Turbine du Canal de Manosque et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

### Vos coordonnées

NOM ou Société : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Courriel (merci d'écrire lisiblement) : .....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
de  l'Impôt sur le Revenu OU de  l'Impôt sur la Fortune Immobilière OU  
de  l'Impôt sur les Sociétés  
Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.  
Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.   
Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel: 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

